



Se tiennent devant vous les seuls représentant.es Solidaires Finances Publiques et CGT des stagiaires de Clermont-Ferrand. En effet nos camarades de Noisiel qui ont participé à l'élaboration de cette motion ne peuvent être présents. La reconvoque de ce dernier conseil de promotion l'avant-dernier après-midi de la scolarité ne leur permet pas de se déplacer au regard des contraintes de fin de scolarité. D'autre part Ils ne participeront pas à la vision conférence, car elle ne correspond pas à l'image du dialogue social que nous revendiquons.

Depuis 2012, les élu.es Solidaires Finances Publiques et CGT n'ont eu de cesse de dénoncer les conditions inadmissibles dans lesquelles se déroule cette instance que vous considérez Ad-Hoc.

En septembre 2016, vous avez décidé de réduire de manière unilatérale le temps imparti au Conseil de promotion, à savoir une demi-journée, au lieu d'une journée. Cette nouvelle provocation, a entraîné une mobilisation en intersyndicale des différents bureaux nationaux. La preuve par l'exemple est qu'à chaque conseil de promotion qui a suivi, nous n'avons pas pu tout aborder. De fait nous n'avons pas pu exercer notre mandat correctement.

C'est dans ce contexte particulier que se déroule ce dernier conseil de promotion: celui de la rupture du dialogue social à l'Enfip comme à la DGFIP. Ce contexte de malaise social se traduit par différentes actions dans l'ensemble du réseau, par la mobilisation nationale du 11 juillet où près de 70 % du corps enseignant était en grève pour dénoncer le projet aberrant de la réforme de la formation professionnelle.

Comment voulez-vous aborder correctement et sérieusement toutes les questions relatives à la scolarité en si peu de temps ?

Le 11 juillet nous avons boycotté collectivement ce CP en vous adressant une motion intersyndicale expliquant l'ensemble des raisons de notre refus de siéger. Le jour même sans réflexion de votre part, vous nous avez reconvoqué ce jour toujours sur une demi-journée. Est-ce une erreur de votre part ?

Ce jour, nous refusons d'entériner ce conseil au rabais, d'être l'alibi de l'administration et exigeons la tenue d'un véritable conseil de promotion qui laisse le temps à un véritable dialogue. Votre obstination est à nouveau une preuve de mépris des stagiaires et de leurs élu.es. Pour ces raisons, nous prenons la décision contrainte de ne pas participer à nouveau à ce Conseil de Promotion. Et nous demandons que cette motion soit jointe au procès verbal.

En effet, notre responsabilité d'élu.es nous oblige moralement à vous informer de toutes les problématiques soulevées par les stagiaires depuis le début de la scolarité.

I Accompagnement social

Au fil des années les stagiaires réclament un **accès à des photocopieurs et des scanners**. En effet, pour celles et ceux qui sont isolés de leur famille, régler des formalités administratives en étant scolarisé à l'ENFiP relève du parcours du combattant ! Un accès avec une carte comme pour la cantine permettrait aux stagiaires de pallier à ces désagréments.

Les stagiaires souhaiteraient également **la mise à disposition d'espaces de convivialité, salles de repas et/ou de pause dans tous les établissements**. En effet, si une cafétéria est présente sur Noisiel, à Clermont-Ferrand certains stagiaires voudraient avoir la possibilité de se restaurer par leurs propres moyens sur place.

Les stagiaires Clermontois.es apprécieraient également la présence d'une cafétéria comme celle de Noisiel

Par ailleurs, les stagiaires souhaiteraient que **l'école intègre certaines contraintes individuelles, notamment en matière de transports**. En effet, vous n'êtes pas sans ignorer les problématiques récurrentes des transports sur la ligne de RER A qui dessert l'établissement de Noisiel. Sachez que la majorité des stagiaires qui multiplient les retards ne le fait pas de gaieté de coeur et a des raisons louables. Si la souplesse des horaires variables dans les services leur permettra de pallier cette contrainte, nous vous demandons de bien vouloir accorder une souplesse à des stagiaires qui viennent de loin pour suivre cette formation. Ils font le choix de dépendre des transports en commun pour ne pas impacter trop brutalement leur équilibre familial. Nous vous rappelons que l'affectation de fin de scolarité sera pour certains déjà d'une grande difficulté à gérer. Nous vous demandons donc d'analyser de manière individuelle chaque situation détectée avec empathie.

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques et CGT dénoncent une nouvelle fois **une indemnité de scolarité insuffisante et non revalorisée depuis la fusion des scolarités alors que les frais ont flambé**. Cette situation est amplifiée suivant les lieux de formation où le coût du logement est différent.

Nous dénonçons également les difficultés financières supplémentaires supportées par les stagiaires devant assumer des surcoûts pour des situations de double voire de triple résidence pour les stages de découverte et d'approfondissement

II Concernant le déroulé de la scolarité actuelle

Nous commencerons par le point qui vous est cher : **les e-Formations dispensées cette année n'atteignent pas leur objectif**. Nous avons constaté qu'à compter de janvier, elles devenaient inexistantes. C'est un bon point.

Pour rappel, divers problèmes avaient été constatés entre septembre et décembre. Tout d'abord, sur le plan technique, les e-formations n'ont pas toujours été au point (lenteur ou impossibilité de téléchargement, module pas toujours bien construit). Ensuite, les e-formations ne permettent pas d'acquérir des connaissances et servent principalement d'appui aux cours présentiels. Enfin l'absence d'un support PDF lisible est dommageable.

Les séances de soutien demeurent insuffisantes, les matières abordées sont trop limitatives et les groupes sont contraints, ce qui ne laisse pas de place pour tous les stagiaires en difficultés.

Les stagiaires qui ne sont pas en grande difficulté sont demandeurs de périodes de reformulation et d'un accompagnement sur des exercices complémentaires.

Il est impératif que ces séances aient lieu avant l'évaluation, ce qui n'était pas le cas cette année sur plusieurs matières.

Les conférences paraissent parfois redondantes avec les cours en classe. La visio-conférence n'est pas adaptée à l'apprentissage et aux échanges.

Les enseignements dispensés en amphithéâtre ne conviennent pas aux stagiaires. Leurs suppressions permettraient de dégager des créneaux et de proposer des périodes de reformulation ou d'exercice.

Les stages de découverte et d'approfondissement n'ont pas permis de donner satisfaction à certains stagiaires. Peut-on encore parler de découverte des services alors même que des stagiaires sont restés en amphithéâtre pour le stage de découverte. De plus, pour le stage d'approfondissement, avoir des habilitations de consultations seraient un vrai plus.

Nous demandons à ce que soit préconisé des sorties sur le terrain avec les brigades pour les stagiaires concernés. Ceux qui ont eu la chance de pouvoir faire ces sorties ont ressenti une vraie plus-value de cette expérience.

A cela s'ajoutent les problèmes liés aux remboursements des frais. **L'indemnisation actuelle ne permettant pas de couvrir la totalité des frais engagés**.

Pour le choix de la dominante, nous exigeons une réponse de l'administration une semaine avant le départ en congé des stagiaires. Cela permettrait aux agents/agents contraintes de pouvoir engager un dialogue (qu'ils ne se retrouvent pas démunis et sans interlocuteur le jour du départ en vacances).

L'encadrement de l'ensemble des enseignements dans un créneau de 3h paraît inadapté. Certains cours sont trop denses et mériteraient plus de temps. A contrario d'autres peuvent être raccourcis pour dégager du temps pour d'autres enseignements ou du temps d'assimilation pour les stagiaires.

Le temps libéré pour le travail en autonomie est clairement insuffisant eu égard à la quantité de travail demandé pour un résultat satisfaisant.

L'absence de base école est préjudiciable pour l'apprentissage et à la compréhension des processus des services. Il nous apparaît indispensable pour les stagiaires d'être en capacité de maîtriser ces outils dans un environnement de plus en plus dématérialisé.

Les évaluations : nous demandons à ce que la semaine précédente soit banalisée et porte uniquement sur des reformulations et non sur des notions nouvelles. Cela était le cas avec le précédent directeur de la formation initiale.

Sur l'ensemble des évaluations de nombreux éléments sont problématiques:

- EA1 bien trop longue
- Oral individuel, il existe un vrai problème d'harmonisation des notes, mais aussi de comportement des jurys
- EA2 en fiscalité : bien calibrée avec un but pédagogique contrairement à celle de GP
- EA3 Non adaptée et vient alourdir une période chargée
- EA4 épreuve intéressante sur l'idée de permettre de travailler à partir d'une recherche documentaire. Mais ne correspond pas à l'attente des stagiaires qui attendent plus un travail collectif. En effet l'épreuve était trop longue et ne permettait pas de remplir l'objectif de se rapprocher de la vie des services.
- Oral Collectif, devrait se trouver après l'EA2. Le principe est bien accepté par les stagiaires.

Globalement les camarades de gestion publique se sont sentis mis en difficulté sur l'ensemble des évaluations écrites avec une focalisation sur des points de détails peu représentatif des connaissances générales des stagiaires.

Nous avons toujours affirmé que la scolarité n'était pas un deuxième concours mais un réel temps d'apprentissage. Il s'agit donc d'accompagner les stagiaires et de valider des acquis et non pas de sanctionner par une non titularisation les stagiaires se trouvant en difficulté à un moment donné.

III La future scolarité 2017/2018

Nous notons le positionnement du forum des métiers en novembre avant le choix de dominante, ce positionnement est bien plus pertinent que le précédent et permettra une meilleure connaissance pour effectuer leur choix.

Nous actons la prise en compte de nos revendications concernant le positionnement de l'oral individuel avant les congés de Noël.

Au vu du calendrier de l'année prochaine et de notre expérience, nous demandons à ce que l'EA2 soit mise courant de la semaine du 12 février, ce qui permettrait d'avoir passé la période difficile des vœux de première affectation et aussi de partir l'esprit léger en vacances.

Sur le principe nous demandons le décalage de l'EA3 à la dernière semaine de mars.

Les élu.es représentants des inspecteur.trices stagiaires ont des revendications à vous exprimer afin que nous puissions effectuer notre mandat de manière satisfaisante pour que nous soyons à même de représenter nos camarades :

Nous vous avons déjà fait part de **notre volonté d'ouvrir un réel dialogue concernant le règlement intérieur de ce Conseil de Promotion** mais nous n'avons toujours pas été écouté.

Le contexte global du Conseil de promotion ne permet pas un véritable dialogue social constructif. Nous mettons en exergue des documents de travail vides et un compte rendu de conseil non exhaustif. Une durée de conseil, de préparation et de restitution insuffisante au regard du travail que nous, représentant.es devons fournir afin de vous faire remonter les doléances de nos camarades.

De plus nous demandons de pouvoir être aidé par des expert.es lors de chaque Conseil de Promotion.

IV Le GT formation et la réforme de la scolarité

Avant de parler proprement de la réforme de la formation professionnelle, voyons ce qu'en pensent les stagiaires des années précédentes et leurs chefs de service.

Ils restent attachés à une formation permettant d'appréhender l'environnement de la DGFIP. La partie carrière doit répondre pleinement à cette demande. Or la formation envisagée pour l'avenir semble supprimer cet aspect de la formation. Mais la partie dominante ne doit pas exclure la vision globale de la chaîne de travail.

Concernant la future formation :

Nous émettons un avis de défiance envers le projet de la réforme de la formation tel qu'il est envisagé par la DGFIP car il ne vise que l'employabilité immédiate des agent.es.

Ce projet est de nature à mettre en péril le bon exercice des missions, l'expertise de la DGFIP, l'engagement des agent.es dans un parcours de carrière sécurisé, la mobilité fonctionnelle choisie et leurs conditions de vie au travail.

Nous refusons l'orientation vers une formation « métiers ». En effet, nous serons amenés à évoluer sur des postes très différents au sein de la DGFIP, et il est primordial d'acquérir des bases solides et transverses ainsi qu'une visualisation approfondie de la chaîne de travail. C'est un axe fondamental dans notre professionnalisme. La DGFIP ne pourra pas maintenir un haut niveau d'expertise avec des IfiP formés sur 12 mois alors que la durée actuelle est de 18 mois. Les agent.es de la DGFIP sont confrontés au quotidien à des expert.es comptables, financiers, juridiques qui défendent un point de vue souvent très éloigné des règles de droit que la DGFIP doit faire appliquer. Le

différentiel de formation qui va s'instaurer entre eux et les professionnels du privé est alarmant.

Par ailleurs, **la remise en cause de la règle actuelle de première affectation sera lourde de conséquences pour les stagiaires mais également pour les services d'affectations.** Actuellement, la première affectation est considérée comme une mutation à part entière. Cette règle est un des rares acquis de la fusion et une des conditions du respect de la promotion interne. Le critère de première affectation au rang de classement du concours et sur les seuls postes vacants (après le mouvement de mutation général) en début de formation est un net recul en matière de règles de gestion. En effet, elle conduira à affecter durant plus de 8 mois des agent.es sur des postes vacants.

Cette approche est totalement contre productive et masque la volonté de contractualiser les emplois avec des agent.es jetables.

La réforme de la formation crée également des blocs fonctionnels qui s'inscrivent dans le prolongement du concept de micro-métier.

De plus, la mise en place d'un stage probatoire serait de nature à accentuer encore le stress des stagiaires et à voir apparaître des critères subjectifs bloquants liés au contexte des services plutôt qu'aux capacités du stagiaire.

Nous revendiquons une formation statutaire qui permette aux inspecteur.trices d'acquérir le socle commun nécessaire à l'exercice de leurs fonctions, d'être capable de réflexion, de recul, de prise de positions et d'expertises. Une formation qui jette les bases d'un niveau de connaissances suffisamment étoffé, permettant des mobilités fonctionnelles réussies et basées sur le libre choix, une formation initiale qui contribue véritablement à la construction d'un esprit de promotion, d'un esprit de corps, d'une culture DGFIP.

Quant à la réforme des modalités des concours, elle marque des reculs d'un autre temps. En effet, limiter les accès en organisant les concours internes et externes le même jour, limiter à 5 fois les possibilités de concours lorsque les volumes de promotions fondent au fil des années, sont des modalités qui marquent clairement la volonté de mettre notre ascenseur social en panne.

Nous refusons toutes ces nouvelles modalités.

C'est pourquoi nous exigeons le retrait du projet de réforme tel qu'il est envisagé à ce stade, l'ouverture d'un nouveau cycle de discussion associant l'ensemble des acteurs de la formation et basé sur un diagnostic partagé, un dialogue social approfondi, la définition d'un objectif en matière de formation qui renforce la DGFIP, les repères professionnels et les conditions de vie au travail des agent.es.

Nous, les élu.es de Solidaires Finances Publiques et de la CGT refusons de laisser croire aux stagiaires que le conseil de promotion permet à leurs représentant.es de dialoguer de leurs problématiques alors que l'administration fait fi de toutes les revendications portées !